



COMMUNE D'ECLEPENS

RÈGLEMENT POUR LA LOCATION DE LA GRANDE SALLE

Réservation :

La grande salle doit être réservée à l'administration communale pendant les heures d'ouverture du bureau (mardi de 14h à 18h – mercredi et vendredi de 9h à 11h)

Téléphone N° 021 866 72 12

E-mail admin@eclepens.ch

La réservation prend effet à réception du formulaire de demande de location, ainsi que du paiement de la location, en espèce au guichet de l'administration communale ou sur le compte IBAN N° CH45 0900 0000 1000 7918 3.

- Le locataire doit être majeur.
- Toute personne qui loue doit être présente lors de l'utilisation de la salle.
- **Des frais de nettoyage (salle et WCs) de CHF 150.-** sont demandés pour chaque location, sauf en cas de restauration prise auprès de l'auberge communale.
- **Des frais d'évacuation des déchets de CHF 50.-** sont demandés pour chaque location, sauf en cas de restauration prise auprès de l'auberge communale.
- **En cas d'annulation** dans les 15 derniers jours avant la date de réservation, la location complète est due.

COVID-19 :

Le locataire est responsable d'appliquer les mesures de sécurité de l'OFSP et du canton en vigueur au moment de la location (désinfectant, masque, distance, coordonnées des personnes présentes). Nous vous rendons attentifs au fait que des contrôles imprévus peuvent avoir lieu.

Location :

- La location débute au plus tôt à 8h le jour de la location et se termine au plus tard à 8h le lendemain.
- Afin de respecter la tranquillité et le repos du voisinage, toute nuisance sonore est interdite dès 23h. Toute prolongation doit faire l'objet d'une demande à la Municipalité.
- L'utilisation des tables rondes doit faire l'objet d'une demande à la commune.
- La clé sera remise par les employés communaux à une heure convenue au préalable par téléphone au 079 219 32 09. Ils se chargeront de donner toutes les explications relatives à l'accès et à l'utilisation des locaux.

- Il est de la responsabilité du locataire de faire parquer les véhicules dans le parking communal qui se situe à l'entrée du village, côté La Sarraz (voir plan annexé).
- Après utilisation, la salle devra être balayée, rendue de la même manière que lors de la réception de la clé et les déchets doivent être triés.
- Après la location, la clé est à rendre au responsable communal présent lors de l'état des lieux.
- Il est strictement interdit d'occuper la grande salle à un autre moment que le jour de la location. En cas de contrôle, le prix de location du jour supplémentaire sera encaissé séance tenante.
- Le locataire est responsable de tous dégâts ou dépréciations dès la prise de possession de la grande salle jusqu'à sa reddition. Il signalera spontanément tout dommage. Les dégâts constatés lui seront facturés dans leur intégralité.
- L'occupation de la grande salle pour une durée inférieure à 24 heures compte pour une journée d'utilisation.
- Les cas particuliers seront traités par la Municipalité

TARIFS :

Avec ou sans restauration

** Pour toute location avec repas pris à l'Auberge, le nettoyage des WC, le nettoyage de la salle et l'évacuation des déchets seront faits par l'auberge.

Description	Tarif de location	Nettoyage WC et salle	Evacuation des déchets (HT)	Caution	TOTAL
		**	**		
Inhumation, église Eclépens	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Mariage, particuliers Eclépens	Gratuit	CHF 150.-	CHF 50.-	CHF 100.-	CHF 300.-
Mariage, particuliers hors Eclépens	CHF 200.-	CHF 150.-	CHF 50.-	CHF 100.-	CHF 500.-
Sociétés et entreprises locales	CHF 100.-	CHF 150.-	CHF 50.-	CHF 100.-	CHF 400.-
Sociétés et entreprises hors village	CHF 200.-	CHF 150.-	CHF 50.-	CHF 100.-	CHF 500.-
Habitants Eclépens	CHF 100.-	CHF 150.-	CHF 50.-	CHF 100.-	CHF 400.-
Habitants hors village	CHF 200.-	CHF 150.-	CHF 50.-	CHF 100.-	CHF 500.-
Paroisse	CHF 100.-	CHF 150.-	CHF 50.-	CHF 100.-	CHF 400.-
EMS	CHF 100.-	CHF 150.-	CHF 50.-	CHF 100.-	CHF 400.-
Associations intercommunales	Gratuit	Selon les cas	Selon les cas	Selon les cas	Selon les cas

Règlement adopté en séance de Municipalité le 28 juin 2021.

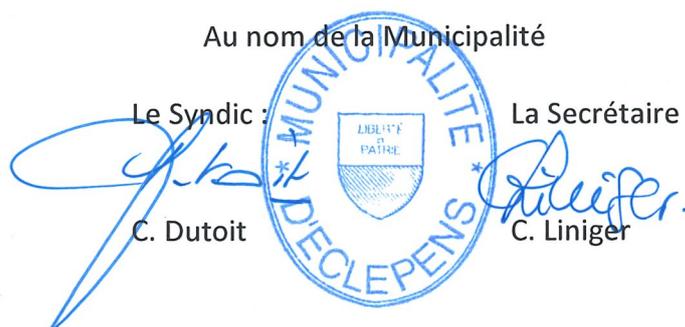
Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

C. Dutoit

La Secrétaire :

C. Liniger



Annexe : plan de situation

